

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES  
RÈGLEMENTS 149-01, 150-14, 153-06 ET 289**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- |                  |   |
|------------------|---|
| Règlement 149-01 | modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement<br><br>Adoption par le conseil : 16 septembre 2014<br>Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 16 octobre 2014   |
| Règlement 150-14 | modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes<br><br>Adoption par le conseil : 21 octobre 2014<br>Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 27 novembre 2014  |
| Règlement 153-06 | modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale<br><br>Adoption par le conseil : 14 octobre 2014<br>Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 27 novembre 2014  |
| Règlement 289    | pour emprunter la somme de 1 600 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels du projet de la baie Saint-François et de ses aménagements contigus<br><br>Adoption par le conseil : 21 octobre 2014<br>Approbation par les personnes habiles à voter : 5 novembre 2014<br>Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 3 décembre 2014 |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 3 décembre 2014.

Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier